

SESSION PROGRAMMÉE — 2 demi-journées en visioconférence (7 heures)

- Jeudi 24 septembre 2026, de 9h00 à 12h30
- Vendredi 25 septembre 2026, de 9h00 à 12h30

Inscription DIF Élu en un clic : [s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Durée de la session : 7 heures (2 × 3h30)

Domaine de formation : ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Élus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Pour bien agir en tant qu'élu, encore faut-il comprendre l'urbanisme dans ses dimensions juridiques, techniques et stratégiques. Cette formation constitue une porte d'entrée complète pour s'initier à l'aménagement du territoire. Elle aborde les documents d'urbanisme, les autorisations, les procédures et les acteurs clés. Accessible à tous, elle permet d'acquérir des repères solides pour mieux piloter les projets locaux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Acquérir les bases indispensables de la législation de l'urbanisme et ses grands principes.
- Connaître les différents documents d'urbanisme applicables sur un territoire.
- Découvrir les autorisations de construire.
- Être sensibilisé sur la fiscalité de l'urbanisme.

Le programme :**Éléments de contexte :**

- La compétence urbanisme dans les collectivités depuis les lois de décentralisation.
- Le rôle et la place des élus.

Les documents d'urbanisme :

- Le socle législatif et le cadre réglementaire des documents d'urbanisme.
- Les lois Urbanisme et Aménagement, les directives territoriales d'aménagement.
- Le SCOT et le PLU(I) : constitution d'un dossier, les procédures de mise en œuvre et d'évolution.
- La hiérarchie des normes.

La prise en compte de l'environnement dans la planification :

- Les principales lois environnementales : les lois Grenelle, ordonnance sur l'évaluation environnementale, loi Climat et Résilience, loi NOTRe, etc.
- La prise en compte de la transition écologique (ville dense, zéro artificialisation nette, lutte contre l'étalement urbain, etc.).

Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) :

- Présentation d'un formulaire de permis de construire.

Le champ d'application des ADS :

- Les principales étapes de l'instruction.
- La décision et son arrêté.
- Les formalités post-décision (DOC, DAACT).

La définition des surfaces prises en compte dans l'instruction :

- L'emprise au sol.
- La surface de plancher urbanisme.
- La surface de plancher fiscale.
- Le recours à l'architecte.

La fiscalité de l'urbanisme

- La Taxe d'Aménagement.
- La Taxe d'Aménagement Majorée.
- Présentation de simulations de recettes par la TA.
- Le Projet Urbain Partenarial (PUP).

Bases de contentieux :

- Les délais de recours.
- Le retrait d'une décision illégale.

La maîtrise foncière :

- Le Droit de préemption urbain.
- Les procédures d'acquisition du foncier.

Les points forts de la formation :

- Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

- Ancien ingénieur territorial et urbaniste, titulaire d'un master en urbanisme de l'Université de Nantes, il a exercé l'ensemble de sa carrière au sein de collectivités territoriales de tailles variées, de la commune à la métropole. Son expérience de terrain, conjuguée avec une pratique constante du dialogue avec les élus, lui a permis de développer une solide capacité à appréhender les enjeux stratégiques et politiques de l'aménagement d'une collectivité locale.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur deux demi-journées (7 heures au total) :

- **Judi 24 septembre 2026, de 9h00 à 12h30.**
- **Vendredi 25 septembre 2026, de 9h00 à 12h30.**

Inscription DIF Élu : [accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le mercredi 9 septembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site :

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme.

Lieu : en visioconférence
Durée : La formation se déroule sur deux demi-journées soit : 7 heures
Dates : Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2026, de 9h00 à 12h30
Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC
Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien :
[s'inscrire à la session des 24 et 25 septembre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
Date limite d'inscription DIF Élu : mercredi 9 septembre 2026 (la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).
- o Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- o Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- o Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme.

Dates de la session : Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2026, de 9h00 à 12h30

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐